

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

du MARDI 22 OCTOBRE 2024 - 18h30



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,

Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence ; DESPROGES Marcel

Etaient absents excusés avec procuration : M. SERVILE Marc qui avait donné procuration à M. BALLESTEROS Jérôme; M. BARAGNON Guillaume qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian

Etaient absents excusés sans procuration : -

Etaient absents non excusés sans procuration : -

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers Présents : 25

Nombre de Conseillers Votants : 27

Nombre de Conseillers Absents ayant donné procuration : 2

Nombre de Conseillers Absents excusés sans procuration : 0

Nombre de Conseillers Absents non excusés sans procuration : 0

1°) Mme Sophie LINGERAT est désignée secrétaire de séance à l'UNANIMITE.

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 26 Septembre 2024 à l'UNANIMITE.

3°) Énumération des points de l'ordre du jour de la séance

- Rapport N°1- NIMES-METROPOLE- Rapports Annuels des Délégués (RADE) Exercice 2023 - Prise d'acte - Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°2- NIMES-METROPOLE- Avis sur Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S.) d'Eau et d'Assainissement Collectif et Non Collectif 2023- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°3- Commission municipale Bâtiments Communaux et Patrimoine- Suite à la démission d'un conseiller municipal - modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°4- Commission municipale Festivités- Suite à la démission d'un conseiller municipal - modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°5- Commission municipale Urbanisme, Voirie, Réseaux- Suite à la démission d'un conseiller municipal - modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°6- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention ETAT- Fonds Vert- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°7- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande Subvention Région Occitanie- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°8- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Conseil Départemental- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°9- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande Fonds de concours Nimes-Métropole- Rapporteur M. le MAIRE
- Rapport N°10- BAIL « Le Fournil » : Suspension des loyers durant les travaux engagés pour l'opération « Passage piétons Sécuritaire »- Rapporteur O. GIOVANNELLI
- Rapport N°11- AFFAIRES SCOLAIRES- Frais de fonctionnement du R.A.S.E.D. et psychologue scolaire- Convention entre 4 communes 2024-2027- Rapporteur C. LAPIERRE
- Rapport N°12- Ecoles numériques - Demande fonds de concours auprès de Nîmes-Métropole- Rapporteur C. LAPIERRE

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

4°) Pas de Décisions du Maire à annoncer (prises en vertu de l'article L. 2122-22 du C. G. C. T.)

5°) Informations du Maire

- **Le trophée des Villes de Pétanque** qui aura lieu du 9 au 12 Janvier 2025 au Boulodrome du Douaisis (dans l'Agglomération de Douai) verra s'affronter les 32 meilleures équipes de France dont celle de Caveirac, de Dignes-Les Bains, de Chalons sur Saône.
- **Effort des Collectivités demandé par le Gouvernement dans le cadre du redressement des finances nationales**
- **RD 103** prend forme et sera livré comme prévu. Le Passage piétons pourrait être opérationnel mi-Novembre, pose prochaine de la cloison de séparation.
- **7 nouvelles lignes aériennes sont prévues au départ de l'aéroport de Garons-St Gilles** (Vérone, Nice, Barcelone, Genève, Milan, Ajaccio et Bastia)

Manifestations à venir :

- **Jeudi 31 Octobre** : Le bal des petits monstres organisé par l'APE à la salle Polyvalente
- **Samedi 9 Novembre** :
 - o de 15h à 17h à la Recyclerie de Caveirac (Arche de la Vaunage) : Atelier de co-réparation gratuit (Inscription sur le site HelloAsso)
 - o à la Salle Polyvalente à partir de 19h30, Repas Républicain organisé par l'Association Concept Vaunageol- Soirée Années Folles- Diner-spectacle sur inscription (30 €)- Madame CRES précise que les réservations sont complètes à ce jour.
- **Cérémonie du 11 Novembre** :
 - o rdv à 10h45 devant la mairie
 - o Cérémonie 11h00 au Monuments aux Morts
 - o suivie d'un apéritif dans la salle des Fêtes
- **Vendredi 22 Novembre** : Salle des Mariages à 19h : Pot pour le départ à la retraite de Maryline JACQUES et remise de la médaille du Travail à Béatrice NANNINI (30 ans)
- **Samedi 30 Novembre** : Repas des Aînés à la Salle Polyvalente

Date du prochain conseil municipal : Jeudi 28 Novembre

Monsieur le Maire informe de son absence physique pendant les jours à venir mais indique qu'il restera joignable et disponible.

VOTE DES RAPPORTS

RAPPORT N°1- NIMES-METROPOLE- Rapports Annuels des Délégués (RADE) Exercice 2023 - Prise d'acte- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Vu les articles L.2224-5, D.2224-1et L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire informe le conseil municipal que les délégués EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF de Nîmes Métropole ont adressé leur rapport d'activités pour l'année 2023.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

PREND ACTE du rapport d'activités 2023 des délégués EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF de Nîmes Métropole.

Voir 2 Annexes (adressées par WeTransfer)

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



RAPPORT N°2- NIMES-METROPOLE- Avis sur Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité des Services (R.P.Q.S.) d'Eau et d'Assainissement Collectif et Non Collectif 2023- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article D224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sur l'exercice 2023 de Nîmes Métropole.

Il convient pour le Maire d'inviter le Conseil Municipal à émettre un avis sur cette présentation.

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Le Conseil Municipal,

après en avoir débattu et délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

EMET UN AVIS (FAVORABLE/DEFAVORABLE) sur le rapport annuel produit par la Direction de l'Eau de Nîmes-Métropole sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'Eau potable, et de l'Assainissement Collectif et Non Collectif sur l'exercice 2023.

Voir Annexe (adressée par WeTransfer)

RAPPORT N°3- Commission municipale BATIMENTS COMMUNAUX et PATRIMOINE Suite à la démission d'un conseiller municipal - Modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire, Rapporteur,

Rappelle la délibération N° DE20200723_031/276 du 23 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a créé la commission municipale Bâtiments communaux et Patrimoine et en a fixé la composition et la délibération N° DE20210128_003/060 en date du 28 Janvier 2021 désignant Monsieur Marc AUGIER, Conseiller Municipal, suite à la démission de Monsieur Michel SAMOUR, démissionnaire, le 16 septembre 2020.

Monsieur Bruno ROUQUIER, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre de cette commission. Il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission par un élu de la même liste.

Monsieur Marcel DESPROGES, Conseiller Municipal souhaite intégrer la Commission.

Monsieur le Maire propose que l'élection se fasse à mains levées - Accord *unanime* des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DESIGNE Monsieur Marcel DESPROGES remplaçant de Monsieur Bruno ROUQUIER, au sein de la commission municipale Bâtiments communaux, Patrimoine

VALIDE la nouvelle composition de la liste des membres de la Commission Municipale Bâtiments communaux et Patrimoine :

Libellé commission	Vice-Président	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu opposition	Elu opposition
BATIMENTS COMMUNAUX et PATRIMOINE	ANDRE Christian	GUERRE Cyril	DESPROGES Marcel	MAZAY Isabelle	AUGIER Marc	ROCCO Catherine

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°4- Commission municipale FESTIVITES- Suite à la démission d'un conseiller municipal - Modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire, Rapporteur,

Rappelle la délibération du 23 Juillet 2020, N° DE20200723_035/280, par laquelle le Conseil Municipal a créé la commission municipale des FESTIVITES et en a fixé la composition.

Monsieur Bruno ROUQUIER, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre de cette commission. Il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission par un élu de la même liste.

Monsieur Marcel DESPROGES demande à siéger dans la commission précitée.

Monsieur le Maire propose que l'élection se fasse à mains levées – Accord unanime des membres du conseil municipal.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGEAT



Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DESIGNE Monsieur Marcel DESPROGES remplaçant de Monsieur Bruno ROUQUIER, démissionnaire au sein de la commission municipale des FESTIVITES

VALIDE la nouvelle composition de la liste des membres de la Commission Municipale des FESTIVITES :

Libellé commission	Vice-Président	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu opposition
FESTIVITES	BALLESTEROS Jérôme	DENAT Sophie	GHELFI Agnès	SERVILE Marc	DESPROGES Marcel	CODOU Loïc

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°5- Commission municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX- Suite à la démission d'un conseiller municipal - Modification de la liste des membres- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur le Maire, Rapporteur,

Rappelle la délibération en date du 23 Juillet 2020, N° DE20200723_027/272, par laquelle le Conseil Municipal a créé la commission municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX et en a fixé la composition.

Monsieur Bruno ROUQUIER, Conseiller Municipal démissionnaire, était membre de cette commission. Il convient de procéder à son remplacement au sein de cette commission par un élu de la même liste.

Monsieur Marcel DESPROGES demande à siéger dans la commission précitée.

Monsieur le Maire propose que l'élection se fasse à mains levées – Accord unanime des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DESIGNE Monsieur Marcel DESPROGES remplaçant de Monsieur Bruno ROUQUIER, démissionnaire au sein de la commission municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX

VALIDE la nouvelle composition de la liste des membres de la Commission Municipale URBANISME, VOIRIE, RESEAUX :

Libellé commission	Vice-Président	Elu majorité	Elu majorité	Elu majorité	Elu opposition	Elu opposition
URBANISME , VOIRIE, RESEAUX	GUERRE Cyril	BALLESTEROS Jérôme	MIARD Pascal	DESPROGES Marcel	ETIENNE Patrick	ROCCO Catherine

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°6- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention ETAT – Fonds Vert- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernent le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation.

Le fonds vert créé en 2023 vise à soutenir les projets des territoires pour accélérer leur transition écologique. Les actions éligibles doivent permettre la rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux collectivités locales et leurs groupements, dans un objectif de réduction durable de leurs consommations énergétiques et de préservation du confort thermique dans un contexte de réchauffement climatique.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 231 725.00 € HT s'établit comme suit :

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LANGEVIN



DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	201 500,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	30 225,00	- Etat Fonds vert	50 375,00
		- Conseil Départemental	30 225,00
		- Conseil Régional	30 225,00
		- Fonds de concours de Nîmes Métropole	60 450,00
		Autofinancement	60 450,00
TOTAL	231 725,00	TOTAL	231 725,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la **MAJORITE** des membres présents et représentés,
(6 Votes Contre : E.Cres, P.Etienne, A.Brossette, L.Codou, M.Augier, L.Martin)
1 Abstention : C.Rocco)

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds vert pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Avant le vote des rapports N°6 à 9,

Monsieur le Maire : « La Rénovation énergétique engagée sur plusieurs bâtiments communaux depuis 2022 nous amène maintenant à la poursuite du projet pour la salle Polyvalente afin de réaliser des économies financières et énergétiques et améliorer le service proposé aux concitoyens.

Un audit énergétique complet avait été demandé sur tous les bâtiments communaux il y a deux ans. La réglementation évoluant, cela a donné lieu à de nouveaux textes, une nouvelle loi, de nouveaux arrêtés et la réception en mairie, au mois de Septembre 2024, d'un rapport actualisé concernant la Salle Polyvalente, rapport de 46 pages établi par des ingénieurs et des spécialistes ».

Monsieur le Maire signale que la Préfecture du Gard est très exigeante en matière de contrôle des travaux réalisés et de vérification du bénéfice de la Rénovation. Elle demande actuellement toutes les pièces justificatives (factures...) concernant la Rénovation Energétique des Ecoles faite en 2021 et les économies faites.

Monsieur le Maire rappelle également les contraintes induites par la zone Rouge PPRI qui n'autorise aucun aménagement extérieur des bâtiments.

Concernant la salle polyvalente, l'étude a porté sur l'existant du bâtiment. Monsieur le Maire indique les 3 hypothèses de plans d'action possibles :

- Scénario N°1- Coût 138 500 € : Actions prioritaires : 30kWhep/m² /an pour un gain en économie identifiée de 23 % mais pas de subvention car le seuil d'économies d'énergie attendu ne sera pas suffisant.
- Scénario N°2- Coût 201 500 € : 60kWhep/m² /an pour un gain en économie identifiée de 46 %
- Scénario N°3- Coût 213 600 € 108 0kWhep/m² /an pour un gain en économie identifiée de 83 %

Monsieur le Maire cite les actions préconisées par les experts :

- Remplacement des luminaires par des LEDs
- Modulation sur présence pour la ventilation
- Remplacement des portes d'entrée
- Renforcement de l'isolation des murs par l'extérieur
- Renforcement de l'isolation de la toiture-terrasse avec un renforcement de la structure pour une éventuelle mise en place de panneaux photovoltaïques
- Production d'Eau chaude sanitaire thermodynamique
- Mise en place de deux pompes à chaleur Air/Air pour le chauffage et le refroidissement
- Installation de panneaux photovoltaïques avec une gestion en autoconsommation
- Surélévation du plancher bas avec une isolation du froid

Monsieur le Maire évoque sur ce point l'enlèvement de l'estrade actuelle pour une estrade amovible.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie DUNGERAT



Monsieur ETIENNE prend la parole : « Le projet est intéressant. On parle de rénovation énergétique sur un audit fait il y a 2 ans ».

Monsieur le Maire rappelle que l'audit initial des bâtiments avait été demandé il y a 2 ans mais que le rapport actualisé concernant la Salle Polyvalente a été reçu en Septembre 2024.

Monsieur ETIENNE : « C'est dommage de ne pas avoir été concertés et d'avoir découvert lors de la Commission Municipale des Bâtiments communaux qui s'est tenue la veille, ce projet assez ambitieux qu'il qualifie de flou. Il estime qu'il faut étudier l'état du bâti et de la charpente pour vérifier les travaux à réaliser notamment en termes d'infiltrations, pas seulement l'isolation des murs et de la toiture. Il estime que l'on ne peut pas engager 230 000 € de fonds public sans être sûr de régler le fonds du problème. Demander des aides, c'est bien mais est-on sûr de les obtenir ? »

Monsieur le Maire rappelle que nous avons reçu l'information il y a quelques jours seulement concernant la date-échéance pour ces demandes de subventions qui doivent être déposées avant le 31 Octobre pour être recevables. D'où ces délibérations proposées lors de cette séance et la commission municipale calée la veille. Il ne suffit pas de demander des subventions pour les obtenir mais si elles ne sont pas demandées en temps voulu, aucune chance d'obtenir quoi que ce soit. Monsieur le Maire annonce que le Fonds Vert n'est plus garanti pour l'an prochain.

Monsieur BALLESTEROS prend la parole : « C'est une bonne chose de demander des subventions. La Municipalité ne dispose ni d'un lieu, ni des moyens pour construire une autre salle. Donc, c'est déjà bien d'essayer d'obtenir des aides pour améliorer cette salle très utilisée par les Associations ».

Madame CRES prend la parole : « Il faut revoir la salle polyvalente quand même pour l'améliorer, par exemple en enlevant l'estrade et en faisant des loges pour les intervenants des spectacles. On pourrait y faire des spectacles de Jazz. C'est dommage de ne pas être associés à des projets comme cela puisque nous nous apercevons que nous avons des idées communes ».

Madame BROSSETTE : « J'ai toujours été pour demander des subventions mais il semble ici que l'expression du besoin n'est pas suffisamment claire et déterminée »

RAPPORT N°7- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande Subvention Région Occitanie- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité dans l'organisation de manifestations diverses.

Les travaux concernent le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation

Dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale et de développement de la sobriété énergétique, la Région Occitanie souhaite accélérer la rénovation du patrimoine bâti public local. Pour cela, un financement peut être apporté aux projets de rénovation des Equipements Recevant du Public (ERP) tel que la salle polyvalente.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 231 725.00 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	201 500,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	30 225,00	- Etat Fonds vert	50 375,00
		- Conseil Départemental	30 225,00
		- Conseil Régional	30 225,00
		- Fonds de concours de Nîmes Métropole	60 450,00
		Autofinancement	60 450,00
TOTAL	231 725,00	TOTAL	231 725,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la MAJORITE des membres présents et représentés,
(6 Votes Contre : E.Cres, P.Etienne, A.Brossette, L.Codou, M.Augier, L.Martin)
1 Abstention : C.Rocco)

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN

La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

DECIDE de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°8- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande subvention Conseil Départemental- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité.

Les travaux concernent le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet de rénovation énergétique de la « Salle Polyvalente » dont le plan de financement prévisionnel de cette opération, pour un montant estimatif de 231 725.00 € HT s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Libellés	Montant en € HT	Libellés	Montant en €
Travaux	201 500,00	Subventions :	
Maîtrise d'œuvre-Divers	30 225,00	- Etat Fonds vert	50 375,00
		- Conseil Départemental	30 225,00
		- Conseil Régional	30 225,00
		- Fonds de concours de Nîmes Métropole	60 450,00
		Autofinancement	60 450,00
TOTAL	231 725,00	TOTAL	231 725,00

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la **MAJORITE** des membres présents et représentés,
(6 Votes Contre : E.Cres, P.Etienne, A.Brossette, L.Codou, M.Augier, L.Martin)
1 Abstention : C.Rocco)

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la « salle polyvalente » et son plan de financement.

DECIDE de solliciter une subvention d'investissement auprès du Conseil Départemental pour le projet précité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°9- Rénovation énergétique Salle Polyvalente - Demande Fonds de concours Nîmes Métropole- Rapporteur M. le MAIRE

Monsieur Jean-Luc CHAILAN, rapporteur, expose :

La Commune a commencé depuis 2022 la rénovation de ses bâtiments communaux et souhaite poursuivre des travaux sur le bâtiment de la « Salle Polyvalente » afin de permettre une réduction des consommations et une réduction des émissions de gaz à effet de serre pour ce bâtiment utilisé quotidiennement par les associations et la collectivité dans le cadre d'animations diverses.

Les travaux concernent le remplacement des luminaires, des caissons de ventilations, des menuiseries, le renforcement de l'isolation des murs et de la toiture, l'installation d'un chauffe-eau thermodynamique et la surélévation du plancher bas avec isolation.

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole pour le projet précité d'un montant prévisionnel de 231 725.00 € HT.

Le rapport de Monsieur CHAILAN, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à la **MAJORITE** des membres présents et représentés,
(6 Votes Contre : E.Cres, P.Etienne, A.Brossette, L.Codou, M.Augier, L.Martin)
1 Abstention : C.Rocco)

APPROUVE le projet de rénovation énergétique de la «salle polyvalente» d'un montant prévisionnel de 231 725,00 € HT.

DECIDE de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le projet exposé ci-dessus.

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°10- BAIL « Le Fournil » : Suspension des loyers durant les travaux engagés pour l'opération « Passage piétons Sécuritaire » - Rapporteur O. GIOVANNELLI

Madame Odile GIOVANNELLI, rapporteur, expose :

La commune de Caveirac a engagé des travaux pour la création d'un passage piétons sécurisé dans le local situé au rez-de-chaussée de l'aile Est de la Mairie qui fait l'objet actuellement d'un bail de location commercial dénommé « Le Fournil du château » sis, au 1 place du château à Caveirac.

Il est donc proposé :

- de suspendre les loyers de ce local pendant la durée des travaux,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés

DECIDE d'accepter la suspension des loyers durant la durée des travaux

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT N°11- AFFAIRES SCOLAIRES - Frais de fonctionnement du R.A.S.E.D. et psychologue scolaire- Convention entre 4 communes 2024-2027- Rapporteur C. LAPIERRE

Madame Catherine LAPIERRE, rapporteur, expose :

Les « R.A.S.E.D. », Réseaux d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté, ont pour mission de fournir des aides spécialisées aux élèves en difficulté dans les classes élémentaires et maternelles, ce qui nécessite du matériel spécifique. Il en va de même pour la psychologue scolaire qui doit disposer de matériel et fournitures adaptés à son activité.

Il est donc proposé :

- ✓ de participer aux frais de fonctionnement du R. A. S. E. D. et de la psychologue scolaire, à raison de 1 € par enfant scolarisé ;
- ✓ d'établir une convention entre l'Inspection départementale de l'enseignement élémentaire et les communes de CAVEIRAC, CLARENSAC, LANGLADE et SAINT-CÔME-ET-MARUEJOLS afin d'en définir la gestion financière.

La commune de CAVEIRAC se propose en tant que Collectivité Centralisatrice. Elle engagera les recettes et les dépenses liées aux frais de fonctionnement du service RASED et de la psychologue scolaire, en accord avec les communes signataires de la convention qui se rattachent à cette affaire. Cette convention prévoit les modalités financières d'encaissement des participations des communes et de paiement des dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DECIDE de participer aux dépenses pour le RASED et la psychologue scolaire dans le cadre de sa quote-part, tel que présenté dans la convention 2024-2027 annexée à la présente délibération ;

PRÉCISE que cette convention 2024-2027 est conditionnée à la validation des quatre communes concernées et dans la mesure où les postes de RASED et de psychologue scolaire sont maintenus ;

DÉCIDE d'engager les recettes et les dépenses afférentes aux frais de fonctionnement du RASED et de la psychologue scolaire sur la base des termes fixés dans la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention 2024-2027 et tout autre document relatif à cette affaire.

Voir Annexe

Avant le vote du rapport, Madame BROSSETTE demande si la psychologue est toujours domiciliée dans l'Ecole de Caveirac. Madame LAPIERRE répond que la nouvelle psychologue intervient un jour par semaine à Caveirac et un jour sur les autres communes. De fait, le bureau a effectivement été conservé au sein de l'Ecole de Caveirac.

RAPPORT N°12- Ecoles numériques- Demande fonds de concours auprès de Nîmes-Métropole- Rapporteur C. LAPIERRE

Madame Catherine LAPIERRE, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la thématique « Ecoles Numériques »,

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINOZÉRAT



Considérant la délibération du 2 novembre 2021 du conseil communautaire de Nîmes Métropole, approuvant le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre et le suivi d'équipements numérique pour les écoles,

Considérant la délibération du conseil municipal du 26 août 2021 de Caveirac, approuvant le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Caveirac, incluant notamment les Ecoles Numériques, et autorisant Monsieur le Maire de Caveirac à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la Commune de Caveirac,

Considérant le projet de la commune de Caveirac de remplacer 3 Tableaux Blancs Interactifs par 3 Ecrans Numériques Interactifs et de remplacer 5 ordinateurs aux écoles de Caveirac ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE l'exposé de Madame LAPIERRE

DECIDE de solliciter un fonds de concours, à hauteur de 50 % du reste à charge, auprès de la Communauté d'agglomération Nîmes Métropole pour le remplacement de 3 Tableaux Blancs Interactifs par 3 Ecrans Numériques Interactifs et le remplacement de 5 ordinateurs en salle TICE aux écoles de Caveirac.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention à intervenir et tout document relatif à cette affaire.

Monsieur le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 19 h 25.

PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 22 OCTOBRE 2024		
NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
CHAILAN Jean-Luc	MAIRE	
LINGERAT Sophie	SECRÉTAIRE DE SÉANCE	

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT



